



MAISON DU BRESIL

Fondation loi 1901 reconnue d'utilité publique

Siège social : Cité Internationale Universitaire de Paris

7 Boulevard JOURDAN

75014 PARIS

SIRET : 784 563 108 00017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



MAISON DU BRESIL

Fondation loi 1901 reconnue d'utilité publique
Siège social : Cité Internationale Universitaire de Paris
7 Boulevard JOURDAN
75014 PARIS
SIRET : 784 563 108 00017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux administrateurs de la Fondation Maison du Brésil,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Maison du Brésil relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements comptables » page 8 de l'annexe relative au changement de méthode comptable consécutif à l'application du règlement ANC n°2022-06, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport sur la situation morale et financière de la Fondation, présenté par le bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

5. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les

informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ville d'Avray, le 27 avril 2026



COMMISSARIAT AUX COMPTES

Représentée par Christian DÉTRÉ
Commissaire aux Comptes



Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux Comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles	2 873		2 873	2 873
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.	53 870	42 019	11 851	14 939
Autres immobilisations corporelles	1 121 837	325 253	796 583	806 348
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	90		90	90
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	1 178 670	367 272	811 398	824 250
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	6 045		6 045	7 990
Charges constatées d'avance	1 102		1 102	5 383
Valeurs mobilières de placement	22 270		22 270	21 785
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 030 571		1 030 571	990 342
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	1 059 988		1 059 988	1 025 499
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 238 658	367 272	1 871 386	1 849 749

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	941 914	857 915
Excédent ou déficit de l'exercice	57 339	83 999
Situation nette	999 253	941 914
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	638 954	695 492
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	1 638 207	1 637 406
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 512	1 468
Emprunts et dettes financières diverses	70 703	58 977
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 267	74 485
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	58 616	57 804
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	20 080	19 609
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	233 179	212 343
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	1 871 386	1 849 749

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	927 714	906 861
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	56 538	55 081
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	761	1 407
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	985 013	963 349
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	672 608	640 291
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	706	1 467
Salaires	123 949	120 230
Cotisations sociales	48 879	47 090
Dotations aux amortissement et dépréciations	82 874	75 949
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	2 361	2
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	931 377	885 030
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	53 637	78 319
Produits financiers		
Produits financiers de participation	3 703	5 679
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	3 703	5 679

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Valeurs comptables des immobilisations financières cédées Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	3 703	5 679
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	57 339	83 999
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	988 716	969 029
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	931 377	885 030
EXCÉDENT OU DÉFICIT	57 339	83 999

Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat	1 072 526	1 014 336
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 072 526	1 014 336
Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole	1 024 646 47 880	1 014 336
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	1 072 526	1 014 336

Présentation de l'association

La Fondation Maison du Brésil à la Cité Universitaire de Paris(CIUP) est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 19 mai 2020, publié au Journal officiel du 21 mai 2010.

La Fondation a pour but d'exploiter et d'entretenir la maison des étudiants brésiliens constituée aux termes d'un acte de donation avec charges à l'Université de Paris dans le cadre de la CIUP, en date du 11 juin 1954.

La Fondation a pour objet premier de concourir à l'œuvre de rapprochement intellectuel et moral poursuivie par les fondateurs de la CIUP, dans le cadre des règles communes de fonctionnement définies par le règlement général de la Fondation Nationale/CIUP.

Dans ce cadre, la Fondation du Brésil se doit :

- D'accueillir des étudiants et chercheurs brésiliens en séjour universitaire à Paris ;
- De favoriser les échanges entre résidents de toutes nationalités, notamment en accueillant des résidents issus des autres maisons de la CIUP, le même nombre de résidents étant admis dans ces autres maisons ;
- D'élaborer les conditions d'admission à remplir par les étudiants appelés à en bénéficier ;
- D'organiser la participation de ses résidents à la vie de la maison et de la Cité ;
- De contribuer à la définition et à la prise en charge des services communs gérés par la Fondation Nationale/CIUP;
- De conserver, entretenir et éventuellement améliorer l'immeuble dont elle a la charge, conformément à la convention qui la lie avec la Chancellerie des Universités de Paris.

Les moyens d'action de la Fondation Maion du Brésil consistent en :

- L'administration et la gestion des intérêts matériels et moraux de la maison ;
- La fourniture du logement et des services connexes à ses résidents ;
- La mise en œuvre d'une vie culturelle au sein de la maison et dans la Cité ;
- Assurer l'accompagnement social et éducatif des étudiants accueillis ;
- Tout moyen propre à assurer la poursuite de son objet social.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 1 871 386 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 57 339 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Néant

Événements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'entité a décidé d'appliquer le rgt 2023-03 à compter du 1er janvier 2025

Les impacts sur les comptes sont les suivants :

Néant

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| • Installations techniques | 5 à 10 ans, |
| • Matériel et outillage industriels | 4 à 10 ans, |
| • Agencements et aménagements | 10 à 25 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 3 ans, |
| • Mobilier | 10 ans. |

Emprunts

Néant

Engagements en matière de départ à la retraite

Les engagements de l'association en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans (âge maintenu malgré la réforme légale par mesure de simplification compte tenu de l'incidence non significative des modifications apportées sur le calcul de la provision pour l'exercice 2025) en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de la société (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques à la société (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 3.96%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales s'élève à 26 931 €

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature correspondent au commodat qui été comptabilisé à l'actif et au passif du bilan de l'entité est désormais traité en contribution volontaire en nature pour la valeur estimée du loyer annuel.

La Fondation Maison du Brésil a bénéficié, d'une dotation comprenant le droit d'usage de l'immeuble destiné aux logements d'étudiants sis 7L Boulevard Jourdan à la (CIUP), ainsi que les éléments exploitables qu'il contient.

La valeur retenue par l'assureur la MAIF en 2013 suite à l'inventaire des biens s'élève 1 638K€.C droit d'usage est conclu pour une durée de 50 ans. La Fondation assure l'exploitation, l'entretien et l'animation de la Maison pendant toute la durée de la convention.

Une valorisation au 30/09/2020 a été réalisée par la Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile de France et de Paris sur la base de la comparaison des valeurs locatives. Cette valorisation a été actualisée pour les années 2024-2026 :

Nature	Surface m ²	Valeur locative €/an	Total €
Espaces collectifs	1 927	138.59	267 063
Bureaux	72	320.17	23 052
Logements	1 850	353.64	654 234
Logements de fonction	174	269.52	46 897
Locaux technique	241	138.59	33 400
Total	4 264		1 024 646

Par ailleurs des contributions correspondant aux prestations de direction de la fondation MAISON DU BRESIL ont été valorisées à 47 880 € par an dans le cadre d'une convention avec la CAPES.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles	2 873			2 873
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 873			2 873
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	57 023	2 739	5 892	53 870
Autres immobilisations corporelles	1 083 698	67 282	29 144	1 121 837
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 140 720	70 022	35 035	1 175 707
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	90			90
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	90			90
TOTAL GÉNÉRAL	1 143 683	70 022	35 035	1 178 670

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	70 022			70 022		
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	70 022			70 022		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	35 035					35 035
Total immobilisations financières						
TOTAL GÉNÉRAL	35 035					35 035

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	42 084	5 770	5 835	42 019
Autres immobilisations corporelles	277 350	77 047	29 144	325 253
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	319 433	82 817	34 978	367 272
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	319 433	82 817	34 978	367 272

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	82 817		82 817		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	82 817		82 817		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	34 978			34 978
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	34 978			34 978

Commentaires : néant

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients				
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées Provisions réglementées pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques Provisions pour : - Litiges - Garanties données aux usagers - Amendes et pénalités - Pertes de change - Pertes sur contrats Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour charges Provisions pour : - Pensions et obligations similaires - Restructurations - Impôts - Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires - Gros entretien ou grandes révisions - Remise en état - Legs ou donations Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS					

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	90		90
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés			
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	3 455	3 455	
Charges constatées d'avance	1 102	1 102	
TOTAL	4 647	4 557	90
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	1 512	1 512		
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)	70 703	70 703		
Fournisseurs et comptes rattachés	82 267	82 267		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	33 639	33 639		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 516	24 516		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts, taxes et assimilés	461	461		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	20 080	20 080		
TOTAL	233 179	233 179		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 068	28 092
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	50 729	50 626
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	81 797	78 718

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	3 455	5 233
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	3 455	5 233

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation	20 080	19 609
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		20 080	19 609

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	1 102	5 383
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		1 102	5 383

Commentaires : néant

Engagements financiers hors bilan

Engagements hors bilan	Donnés	Reçus
Avals, cautionnements et garanties		
Sûretés		
Créances cédées non échues		
dont effet de commerce escomptés non échus		
Cessions de créances Dailly et affacturage		
Garanties d'actif et de passif		
Clauses de retour à meilleure fortune		
Portage et autres engagements sur titres de capital		
Engagements consentis de manière conditionnelle		
Engagements de retraite et avantages similaires	26 931	
Autres engagements		
TOTAL	26 931	

Commentaires : néant

Honoraires des commissaires aux comptes

Commissaires	Honoraires de certification des comptes	Honoraires autres
CHRISTIAN DETRE - AUDIT DES COMPTES	6 000	
TOTAL	6 000	

Commentaires : néant

Variation des fonds propres 432-22

(art. 432-22 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise - dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise - dont générosité du public					
Écarts de réévaluation					
Réserves - dont générosité du public					
Report à nouveau - dont générosité du public	857 915	83 999			941 914
Excédent ou déficit de l'exercice - dont générosité du public	83 999	-83 999	57 339		57 339
Situation nette	941 914		57 339		999 253
- dont générosité du public					
Fonds propres consommables - dont générosité du public					
Subventions d'investissement	695 492			56 538	638 954
Provisions règlementées					
TOTAL	1 637 406		57 339	56 539	1 638 207
- dont générosité du public					